

## **CBO Territoria**

Société Anonyme

Cour de l'Usine – La Mare

97438 Sainte-Marie

La Réunion

---

### **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Assemblée générale d'approbation des comptes de  
l'exercice clos le 31 décembre 2017

**EXA**

4, rue Monseigneur Mondon - BP 80830  
97476 Saint-Denis Cedex  
S.A. au capital de € 40 000  
337 725 949 RCS Saint Denis

Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale  
de Saint-Denis-de-La-Réunion

**DELOITTE & ASSOCIES**

185, avenue Charles-de-Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex  
S.A. au capital de € 1 723 040  
572 028 041 RCS Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie  
Régionale de Versailles

**CBO Territoria**

Société Anonyme

Cour de l'Usine - La Mare  
97438 Sainte Marie  
La Réunion

---

**Rapport spécial des commissaires aux comptes  
sur les conventions et engagements réglementés**

Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de la société CBo Territoria,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

CBO Territoria

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvé par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

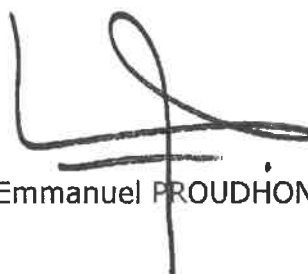
Fait à Saint Denis-de-La-Réunion et à Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes,

**EXA**  


Pierre-Yves TESSIER

**DELOITTE & ASSOCIES**



Emmanuel PROUDHON